

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔT DE L'ALBERTA AU TITRE DES REDEVANCES (PARTICULIERS)

Utilisez ce formulaire si vous êtes un particulier qui a reçu pendant l'année d'imposition un revenu correspondant aux redevances canadiennes versées, et si vous avez eu un établissement stable en Alberta au cours de l'année d'imposition **ou** que vous étiez résident de cette province à la fin de l'année. Le **revenu correspondant aux redevances canadiennes versées** est défini à l'alinéa 25(1)c) du *Personal Income Tax Act* de l'Alberta. À moins d'indication contraire, les alinéas et les paragraphes mentionnés dans ce formulaire sont ceux de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Joignez ce formulaire à votre déclaration.		
	Année d'imposition	2004
Calcul du dégrèvement d'impôt	• •	
Revenu correspondant aux redevances canadiennes versées à l'Alberta reporté de 2003 : montant de la ligne 29 du formulaire T79 de 2003		1
Montants inclus dans le calcul de votre revenu selon l'alinéa 12(1) <i>o</i>)	2	
Montants pour lesquels aucune déduction n'est permise dans le calcul de votre		
revenu selon l'alinéa 18(1)m), sauf les frais d'aménagement au Canada (selon la		
définition au paragraphe 66.2(5)) ou les frais à l'égard de biens canadiens relatifs		
au pétrole et au gaz (selon la définition au paragraphe 66.4(5)).	3	
Montants pour lesquels la juste valeur marchande des ressources (telle que déterminée selon le paragraphe 69(8)) disposées selon les circonstances		
indiquées au paragraphe 69(6) excède le produit de disposition, s'il y a lieu, que		
vous avez reçu pour ces ressources. +	4	
Montants déterminés selon le paragraphe 69(7) en matière des ressouces		
acquises qui excède la juste valeur marchande de ces ressources (telle que		
déterminée selon le paragraphe 69(9).	5	
Montant réputé vous être payable par une fiducie en tant que bénéficiaire selon le paragraphe 104(29).	6	
Additionnez les lignes 2 à 6	7	
Remboursement que vous avez reçu selon les termes d'un contrat et inclus dans		
votre revenu selon les alinéas 12(1)o) ou 18(1)m)	8	
Lignes 7 moins ligne 8 (si négatif, inscrivez « 0 ») Déduction relative à des resources selon l'alinéa 20(1)v.1)	9	
Lignes 9 moins ligne 10 Revenu correspondant aux redevances	10	
(si négatif, inscrivez « 0 ») canadiennes versées pour l'année =	11	
Pourcentage du revenu relatif à des ressources attribué à l'Alberta x	<u>%</u> 12	
Revenu correspondant aux redevances canadiennes versées attribué à l'Alberta :		1
ligne 11 multipliée par la ligne 12 = Revenu total correspondant aux	+ + +	13
Ligne 1 plus ligne 13 canadiennes versées attribu		14
Taux du dégrèvement d'impôt de l'Alberta au titre des redevances	x	10 % 15
Ligne 14 multipliée par ligne 15		16
Montant de la ligne 49 du formulaire AB428, <i>Impôt et crédits de l'Alberta</i> , ou, si vous devez pagà plus d'une administration, montant de la ligne 34 de la partie 4, section AB428MJ du formula <i>Impôts provinciaux et territoriaux pour 2004 – Administrations multiples</i> .		17
Montant le moins élevé : ligne 16 ou ligne 17. Reportez ce montant à la ligne 50 du formulaire AB428 ou à la Dégrèvemer	nt d'impôt de	
ligne 35 de la partie 4, section AB428MJ du formulaire T2203.	=	18
─ Revenu correspondant aux redevances canadiennes versées à l'Alberta	ı reporté aux années fu	ıtures ——
Montant de la ligne 14		19
Martant de la livra 40		
Montant de la ligne 18 Taux du dégrèvement d'impôt de l'Alberta au titre des redevances ÷	20 10 % 21	
Ligne 20 divisée par ligne 21	<u> </u>	22
Revenu correspondant aux redevances of	canadiennes	
Ligne 19 moins ligne 22 versées à l'Alberta reporté à	<u> année 2005 </u>	23
Attentation		
- Attestation		
J'atteste que les renseignements fournis sur ce formulaire sont exacts et complets.		
Signature Da	nte.	

